

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

Lundi le 7 mars 2016, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Gervais Chamberland, Sylvain Paradis, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La conseillère Noëlla Ouellet et les conseillers Gilbert Béland et Michel Paris sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 1er février 2016 tel que lu et présenté.

### 4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

### 5- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2015

2016-03-226

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **accepte les états financiers 2015**, tels que présentés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

### 6- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE JANVIER 2016 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment, concernant les activités de janvier 2016 pour le service de l'urbanisme, permis et inspection.

### 7- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2016-03-227

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte de faire **un don de \$30 au Comité du Patrimoine de Price** pour l'édition spéciale du Reflet 2016 concernant le centenaire de Price.

• **INACCESSIBILITÉ AU SERVICE INTERNET ET TÉLÉPHONIE CELLULAIRE EN RÉGION**

2016-03-228

**ATTENDU QUE** l'accès à Internet et à la téléphonie cellulaire jouent un rôle clé dans notre vie économique, sociale et sécuritaire en fournissant une infrastructure accessible dont les communautés ont besoin pour grandir et les entreprises ont besoin pour prospérer;

**ATTENDU QUE** priver notre région de ces services revient à nous priver d'un outil indispensable à notre développement économique et social;

**ATTENDU QUE** plusieurs ministères et organismes demandent d'accéder à leurs documents via Internet;

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michelle Clouâtre

**ET RÉSOLU** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc fait appel au Gouvernement du Canada **en demandant de résoudre le problème d'inaccessibilité du service Internet et du service de téléphonie cellulaire** et ce, à un coût abordable pour tous.

**8- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS**

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

**9- APPROBATION DES COMPTES**

2016-03-229

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$47 195.45 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

**10- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE TÉTRA TECH**

2016-03-230

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le **paiement de la facture no 15302810 du 17-02-2016 de la firme d'ingénierie Tétra Tech au montant de \$1135.96 taxes incluses** pour les honoraires professionnels réalisés du 13 novembre 2015 au 29 janvier 2016 concernant le mandat no 2014-01 relatif à la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire visant des infrastructures d'eaux usées. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

**11- AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION POUR RAMASSAGE DES ORDURES ET DE LA RÉCUPÉRATION DU 9 ET 17 RANG 6 (UN CHALET ET UNE RÉSIDENCE)**

2016-03-231

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le paiement d'un montant de \$300 à la municipalité de La Rédemption pour le **ramassage des ordures et de la récupération** effectué pour la résidence du 17 Rang 6 et pour le chalet du 9 Rang 6, et ce pour l'année 2016, étant donné que ce service devrait être effectué par la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

**12- AVIS DE MOTION POUR ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 265-2012 RELATIF À LA GARDE DE CERTAINS ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC**

AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Gervais Chamberland dans le but d'adopter un règlement abrogeant le règlement 265-2012 relatif à la garde de certains animaux sur le territoire de Sainte-Jeanne-d'Arc, le dit règlement n'étant plus approprié suite à l'adoption du règlement 287-2016 concernant les animaux sur le territoire de Sainte-Jeanne-d'Arc.

**13- ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-02-218**

2016-03-232

Proposé par Michelle Clouâtre  
Appuyé par Sylvain Paradis  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc abroge la résolution numéro 2016-02-218.

**14- AUTORISATION POUR IMMATRICULATION DES VÉHICULES**

2016-03-233

Proposé par Michelle Clouâtre  
Appuyé par Sylvain Paradis  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la directrice générale à **immatriculer les véhicules de la municipalité** pour un montant de \$4 756.30 avant le 31 mars 2016. Le paiement sera effectué par le service Accès D.

**15- VENTES POUR TAXES**

2016-03-234

Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Sylvain Paradis  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **approuve l'état préparé par la directrice générale et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales** envers la municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal.

**16- AUTORISATION POUR ENVOI DE LA LISTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

2016-03-235

Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Sylvain Paradis  
Et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc ordonne à la directrice générale, conformément à l'article 1023 du code municipal, de **transmettre avant le 20<sup>e</sup> jour de mars 2016 au bureau de la municipalité régionale de comté, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales pour les comptes impayés de 2014 d'un montant de plus de \$1.00.** Toutefois, la directrice générale est autorisée à soustraire de la dite liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté la totalité des sommes dues sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale avant le 14 mars 2016.

**17- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT LORS DES VENTES POUR TAXES**

2016-03-236

Proposé par Michelle Clouâtre  
Appuyé par Gervais Chamberland  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désigne Maurice Chrétien, maire, pour **représenter la municipalité le 9 juin 2016** à la MRC de La Mitis **lors de la vente pour non-paiement de taxes**, afin de faire l'acquisition des immeubles situés sur son territoire si cela s'avère nécessaire.

**18- RÉSOLUTION POUR PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

2016-03-237

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de \$159 322 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de **l'annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes **l'annexe B** ou un rapport de vérification externe dûment complété.

**POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de **l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2** ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**.

**19- RÉSOLUTION "AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE"**

2016-03-238

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette

maladie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michelle Clouâtre

**ET RÉSOLU** à l'unanimité:

**DE DÉCRÉTER QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**20- OFFRE D'EMPLOI POUR ANIMATEUR OU ANIMATRICE DE TERRAIN DE JEUX POUR L'ÉTÉ 2016**

2016-03-239

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gervais Chamberland

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la **parution d'une offre d'emploi** afin de rechercher un animateur ou une animatrice de terrain de jeux pour l'été 2016.

**21- FORMATION EN COMMUNICATION**

2016-03-240

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin ainsi que l'adjointe administrative Kathy Perreault, à se rendre à une **formation sur la communication** qui se donnera le 17 mars 2016 en avant-midi à la MRC de La Mitis, pour un montant total de 60\$, soit 30\$ par personne.

**22- DÉFAUT D'ASSISTER AUX SÉANCES DU CONSEIL DU CONSEILLER GILBERT BÉLAND**

2016-03-241

**Considérant que** la *Loi sur les élections et référendums* prévoit que le mandat d'un membre du conseil qui fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de ce délai, si le membre n'assiste pas à cette séance, qu'il s'agisse d'une séance ordinaire ou extraordinaire;

**Considérant que** le délai de 90 jours concernant le conseiller Gilbert Béland a commencé le 7 décembre 2015, soit à la première séance à laquelle il était absent, et que ce délai s'est terminé le 6 mars 2016;

**Considérant que** le mandat du conseiller Gilbert Béland prendra fin à la clôture de la présente séance du conseil s'il n'est pas présent à la dite séance à moins que le conseil municipal lui accorde le délai de grâce de 30 jours prévu à la *Loi sur les élections et référendums*;

Il est proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michelle Clouâtre

**Et résolu** à l'unanimité que le conseil municipal **décide d'accorder un délai de grâce de trente (30) jours au conseiller Gilbert Béland** dont le défaut a été causé par l'impossibilité d'assister aux séances du conseil en raison de circonstances particulières.

**23- VARIA**

**A) DEMANDE D'OUVERTURE DE CHEMIN PUBLIC PAR UN PROPRIÉTAIRE DE BOISÉS**

2016-03-242

**Considérant que** le 3e Rang de Massé est fermé à la circulation automobile en période hivernale à partir de l'intersection avec la route du Portage en

direction ouest et que la municipalité procède habituellement à son ouverture pour le 1<sup>er</sup> mai à chaque année;

**Considérant que** M. Jean-Baptiste Desrosiers, 310 3e Rang de Massé, Sainte-Jeanne-d'Arc, a déposé une demande le 7 mars 2016 afin que la municipalité effectue l'ouverture du 3e Rang de Massé à partir de la route du Portage jusqu'à son lot, soit le lot 46 afin qu'il soit en mesure de se rendre à son érablière;

À la lecture de la dite demande, la conseillère Michelle Clouâtre exprime son désaccord à procéder à l'ouverture du dit chemin alléguant que la présence d'une côte s'étendant sur une bonne distance et le fait qu'il reste plus d'un mois et demi avant l'ouverture officielle du 1<sup>er</sup> mai, la municipalité pourrait être dans l'obligation de procéder au déneigement et déglçage de cette route à plusieurs reprises afin d'assurer la sécurité des usagers;

M. le maire demande le vote à savoir si la demande de M. Desrosiers est acceptée:

Résultat du vote:     1 "pour"  
                              2 "contre"

**La demande de M. Jean-Baptiste Desrosiers concernant l'ouverture d'une portion du 3e Rang de Massé est donc refusée.**

B)     **APPUI À LA VILLE D'AMQUI POUR LE PROJET "TRAIN OCÉAN 150"**

2016-03-243

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et positionnement touristique;

**ATTENDU QUE** la gare d'Amqui a été reconnue par Patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015, ses services d'information touristique;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD et laquelle célèbrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le richissime homme d'affaires Philadelphien : « Georges-Early Widener »);

**ATTENDU QUE** le CANADA célèbrera en 2017 son 150<sup>e</sup> anniversaire de naissance en tant que Fédération, et que l'arrivée au pouvoir ce 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, M. Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets qu'il n'eut été possible de promouvoir avec le précédent gouvernement fédéral;

**ATTENDU QUE** le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet « Train OCÉAN 150 »; à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, Mme Mélanie Joly, ainsi que des activités pour les célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération Canadienne;

En conséquence,

**Il est proposé par** Sylvain Paradis  
**Et appuyé par** Gervais Chamberland

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accorde son **appui inconditionnel au projet : « Train OCÉAN 150 »**, projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives. Mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable!

C) **OFFRE DE SERVICES POUR FABRICATION D'ENSEIGNES POUR LA MUNICIPALITÉ**

2016-03-244

Proposé par Sylvain Paradis  
Appuyé par Michelle Clouâtre  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **accepte l'offre de services** tel que détaillé dans le document daté du 27 janvier 2015 de M. Daniel Roussel de Saint-Cléophas **pour la conception, fabrication et installation de différentes enseignes pour la municipalité** et ce, pour un montant total de \$7005 avant taxes.

D) **POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN - OFFRE D'EMPLOI**

2016-03-245

Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Sylvain Paradis  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'envoi d'une offre d'emploi par médiaposte** afin de combler le poste de préposé à l'entretien.

E) **RENCONTRE LE 14 MARS 2016 POUR LES RESPONSABLES DE BIBLIOTHÈQUE**

2016-03-246

Proposé par Sylvain Paradis  
Appuyé par Michelle Clouâtre  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise Mme Jocelyne Goulet, responsable de la bibliothèque, ainsi que Mme Noëlla Ouellet, représentante municipale de la bibliothèque, à assister à une **rencontre qui aura lieu le 14 mars 2016 à la MRC de La Mitis concernant des projets de promotion du livre et de la lecture.**

F) **APPUI POUR LE MAINTIEN DES OUTILS DE MISE EN MARCHÉ DONT LE CONTINGENTEMENT DE LA PRODUCTION ACÉRICOLE AU QUÉBEC**

2016-03-247

**CONSIDÉRANT** qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 M de lb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

**CONSIDÉRANT** que la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

**CONSIDÉRANT** que les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

**CONSIDÉRANT** que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation : 189 M\$, et exploitations de type touristique : 144 M\$);

**CONSIDÉRANT** que pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

**CONSIDÉRANT** que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le rapport de Florent Gagné intitulé « **POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE** » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

**CONSIDÉRANT** que certaines des recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à 2 reprises, soit en 2000 et en 2003;

**CONSIDÉRANT** que le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

**CONSIDÉRANT** que le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

**CONSIDÉRANT** que le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

**POUR TOUTES CES RAISONS,**

Il est proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande au Gouvernement du Québec **de mettre de côté le Rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE »** et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

**24- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**25- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Michelle Clouâtre la fermeture de l'assemblée à 21h47.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière